



**INTERCO 44**

# **DEFENDONS LA FONCTION PUBLIQUE ET SES AGENTS !**

**Le Gouvernement a annoncé le 1<sup>er</sup> Février vouloir « refonder le contrat social avec les agents publics » par une concertation des syndicats de Mars à Octobre 2018 sur quatre chantiers prioritaires dont nous contestons les orientations en disant **NON** à :**

- La facilitation du recours aux contrats qui fragilisera le statut
- L'individualisation accrue des rémunérations, source d'iniquité
- L'instauration de plans de départs volontaires, facilitant les suppressions d'emploi
- La fin des CHSCT, qui ont pourtant démontré leur utilité.

## **NOUS VOULONS :**

- Privilégier le recrutement **des titulaires et l'ouverture plus nombreuse et plus régulière de concours d'accès à la fonction publique.**
- Un **encadrement** strict des conditions d'emploi (durée minimale, durée des contrats...) et de renouvellement des contrats
- **Faciliter l'accès** au CDI et à l'emploi statutaire pour les contractuels.
- **L'application intégrale** de l'accord Parcours Professionnel Carrières Rémunérations
- Un rendez vous **annuel** sur les rémunérations
- La **suppression du jour de carence**, inutile et injuste dans ses conséquences
- La mise en œuvre rapide du **compte personnel de formation** et son abondement en heures et non en euros
- Le **maintien des CHSCT**

La CFDT défend le statut de la Fonction Publique dont les principes garantissent l'accès de tous au service public et l'égalité de traitement de l'ensemble des usagers. L'obligation d'impartialité, la neutralité, la probité, le respect du principe de laïcité et la continuité du service public en sont les fondements.

Non à la facilitation et au développement des possibilités de recours aux contrats qui fragilisera Nos collègues

**Pour la CFDT, les textes actuels sont suffisants, Il faudrait déjà correctement les appliquer.**

**LE 22 MARS TOUS EN GREVE POUR UN SERVICE ET  
UNE FONCTION PUBLIQUE DE QUALITE !**

**Rassemblement et prise de parole**

**10h30 – Place de la Gare de l'Etat - NANTES**